

Interesseveräin Gasperich a.s.b.l.  
29, rue Benjamin Franklin  
L - 1540 L u x e m b o u r g

Réf.: 9/2010/772 CH  
prière de rappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 16 avril 2012

Madame,  
Monsieur,

Connaissant l'intérêt que vous portez aux projets en relation avec le Ban de Gasperich,

je voudrais vous informer par la présente que j'ai signé, en date du 30 mars 2012, une autorisation pour installer le chantier et exécuter les travaux de terrassement en relation avec le projet PWC sur le terrain inscrit au cadastre sous le numéro 220/2594 et sis aux abords du boulevard Kockelscheuer.

Cette autorisation ne permet pas l'exécution des travaux de construction.

En application du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, je tiens à vous informer qu'un recours en annulation contre ma décision peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de 3 mois à partir de la présente notification, par requête signée d'un avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

